

## Une copie à revoir !

L'UNSA-Ferroviaire a participé à la table ronde du 24 novembre avec une feuille de route : les demandes fortes et partagées de l'encadrement, transmises à la Direction sous forme d'un cahier revendicatif portant sur 42 points, repris en totalité dans une proposition d'accord remis à l'Entreprise lors de cette table ronde.

*Table ronde du  
24 novembre 2016*

### À ce jour, le projet d'accord présenté par la Direction n'est pas acceptable !

La reconnaissance de l'autonomie de l'encadrement serait une véritable révolution culturelle, managériale et structurelle. Le Forfait-Jours doit être un levier de transformation de la culture de l'Entreprise. Il doit garantir la souplesse aux salariés autonomes et renforcer leur qualité de vie au travail ainsi que l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

### Une copie à revoir !

De nombreux sujets restent à expliciter et à compléter :

- Le travail de fond sur les emplois repères et fiches de postes,
- Les études approfondies des cadres d'organisation et des charges des établissements en concertation avec les CHSCT,
- Le cadrage de la charge de travail individualisée,
- Le renforcement des services d'appui (ex. pôles UO),
- Les moyens techniques déployés,
- Les conditions à mettre en œuvre pour un respect strict du droit à la déconnexion,
- Une meilleure appréhension de la GPEC et de la formation,
- Une information juridique explicative des conséquences d'un avenant au contrat de travail pour le Forfait-Jours.

### L'UNSA-Ferroviaire : à l'écoute des femmes et des hommes du GPF !

De nombreux Cadres et agents de maîtrise sont encore exclus du Forfait-Jours :

- Cadres, agents de maîtrise, personnels de Direction, de Région,
- Personnels des services médico-sociaux,
- Managers de projets, de la MOA et de la MOE,
- Personnels ex RFF (il est d'ailleurs surprenant que seule l'UNSA-Ferroviaire s'intéresse à la situation de ces cheminot(e)s),

### L'UNSA-Ferroviaire, vigilante et exigeante, au service du progrès social !

Il nous faut apporter une solution pour tous ceux qui sont aujourd'hui au Titre III et non repris dans l'accord.

**Les discussions se poursuivent et l'UNSA-Ferroviaire continuera d'être force de propositions. Mais face à un accord déséquilibré et injuste, notre Organisation ne s'interdira rien !**

## Titre III -> Forfait-Jours : les évolutions

### Titre III

- Soumis aux 35 heures,
- Annualisation du temps de travail (1589h),
- Pas de tableau de service,
- Pas d'heures supplémentaires hors accords locaux,
- Pas de négociation de la charge de travail,
- 28 congés et 18 RQ et 10 fériés.

### Forfait-Jours

- Non soumis aux 35 heures,
- Annualisation du temps de travail (1589h),
- Pas de tableau de service mais un maximum de 10 heures de travail journalier,
- 5 jours d'heures supplémentaires négociables et payées à 125%,
- Négociation annuelle de la charge de travail,
- 205 jours de travail (365-(2\*52 repos doubles) -28-18-10 fériés),
- Un droit à la déconnexion affirmé,
- Une rémunération de l'autonomie,
- Une responsabilité de l'employeur sur l'application de la réglementation et du respect des repos.

**Le titre III va disparaître : c'est la loi !**

**Pour le Forfait-Jours, de très nombreux points doivent encore être négociés !**

- Des règles uniformes sur l'ensemble du GPF,
- La prise en compte de l'influence des absences sur la charge de travail,
- La rémunération réelle de cet engagement,
- La possibilité pour tout agent du titre III de choisir ou non le Forfait-Jours sans impact sur son poste,
- L'application à tous les cadres autonomes de l'Entreprise,
- La prise en compte des temps partiels sur cet accord,
- Le CPA,
- La prise en compte des mandats dans la charge de travail,
- Les congés, les congés supplémentaires (RH 00143),
- La consultation des IRP sur les Forfait-Jours,
- Le cadrage temps de travail/temps de repos,
- Le cadre de l'entretien de mise en place du Forfait-Jours,
- Le système informatique de contrôle déployé pour les agents qui bénéficieraient du FJ,
- ...



**L'UNSA-Ferroviaire est une Organisation autonome et responsable.**

**Notre priorité : la Qualité de Vie au Travail pour tous les agents, tout l'encadrement y compris ceux qui ne relèveront pas du Forfait-Jours.**